



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.2/46/16
26 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 83 de l'ordre du jour

DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

Lettre datée du 21 novembre 1991, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Japon auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Me référant à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la Déclaration finale de la Conférence internationale de 1991 sur les mesures visant à atténuer les effets des séismes et des catastrophes naturelles, tenue dans le cadre de la Décennie, du 8 au 11 octobre 1991, à Tokyo.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la Déclaration finale comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 83 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Yoshio HATANO

ANNEXE

Déclaration finale de la Conférence internationale sur les mesures visant à atténuer les effets des séismes et des catastrophes naturelles, organisée en 1991 au Japon dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles

Pour célébrer la deuxième Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles, le Japon a accueilli la Conférence internationale sur les mesures visant à atténuer les séismes et les catastrophes naturelles, organisée dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, du 8 au 11 octobre 1991, à Tokyo. Environ 600 administrateurs, scientifiques et experts de 39 pays et de six organisations internationales ont participé à la Conférence.

Les participants ont relaté les dommages causés par les séismes et autres catastrophes naturelles dans divers pays et dans diverses grandes villes du monde; ils ont examiné les mesures qui avaient été prises, notamment dans les domaines de la prévention, de la planification préalable, des secours et de la reconstruction.

Les grandes catastrophes naturelles ont de graves effets sur les pays en développement en particulier. L'excessive concentration de la population rend les villes des pays développés comme des pays en développement vulnérables aux séismes, aux typhons et aux inondations. L'hypertrophie des villes et leur complexité grandissante font que les séismes peuvent non seulement entraîner des pertes en vies humaines et des dommages matériels, mais également paralyser diverses fonctions urbaines et entraîner de graves régressions de la vie sociale et économique. Constatant l'ampleur des problèmes causés par les catastrophes naturelles, les participants ont procédé à des échanges de vues et de données d'expérience sur le sujet.

Les phénomènes naturels qui causent les catastrophes ne vont certes pas cesser, mais grâce aux efforts que les pays et les grandes villes du monde entier vont déployer pendant la Décennie, on peut espérer, à l'orée du XXI^e siècle, réduire les pertes en vies humaines et les dommages matériels entraînés par ces catastrophes. L'échange de vues et d'idées auquel on a procédé pendant la Conférence et le réseau international qui s'est établi à cette occasion entre ceux qui s'occupent des mesures visant à atténuer les effets des catastrophes ne pourront que contribuer à la réalisation des objectifs de la Décennie.

Ayant participé à la Conférence, nous avons constaté qu'il nous fallait améliorer encore les échanges d'informations, et que les plans d'action en vue d'une coopération internationale pour la prévention des catastrophes devaient faire l'objet de discussions concrètes.

Pour prévenir ou réduire les répercussions des catastrophes naturelles telles que les séismes, il faut diffuser et appliquer le savoir scientifique et technique existant. Il faut en même temps faciliter le transfert de savoir, dans chaque pays et entre pays, de façon qu'il soit appliqué à des

problèmes bien précis. D'ordinaire, une grande catastrophe naturelle ne frappe pas deux fois au même endroit, de sorte que les habitants oublient rapidement le danger qu'ils ont couru. Les activités d'information, de sensibilisation et de diffusion des connaissances nécessaires à la prévention des catastrophes sont donc fort importantes, mais il s'agit là d'une tâche difficile, à mener vigoureusement avec tous les moyens possibles. Pour faire face le mieux possible aux risques de séisme, des mesures de nature structurelle aussi bien que non structurelle doivent être prises parallèlement et il faut renforcer les mesures d'organisation en vue d'atténuer les effets des catastrophes. Dans le domaine de la prévision sismologique, il reste beaucoup à faire sur le plan de la recherche scientifique, mais il est possible d'utiliser déjà de façon judicieuse les connaissances et les informations acquises.

Les participants à la Conférence partagent cette façon de voir.

Au cours des discussions qui ont eu lieu à la Conférence, les représentants ont décrit les problèmes auxquels doivent faire face différents pays et différentes grandes villes, et on a montré qu'il fallait encore accentuer la coopération internationale. Les autorités nationales et locales, les organisations non gouvernementales, les entreprises privées et les établissements scientifiques ont tous un rôle actif à jouer à cette fin.

On trouvera ci-après une liste des tâches qui ont été recensées :

1. Mettre au point une méthode efficace d'appréciation des risques, en prêtant attention aux réactions et aux possibilités des groupes affectés ainsi qu'à leurs besoins et aux risques qu'ils courent.
2. Elaborer des plans d'utilisation des sols établis après appréciation des risques de catastrophe et définir des directives pour l'établissement des plans de développement.
3. Surmonter les obstacles techniques au transfert international des connaissances, la barrière de la langue, par exemple.
4. Promouvoir des recherches internationales communes et un transfert international des connaissances, en prenant pleinement en compte les caractéristiques de chaque pays, développé ou en développement.
5. Encourager un effort d'éducation concernant les mesures visant à atténuer les effets des catastrophes et utiliser à cette fin différentes filières telles que les médias, les entreprises privées et les associations locales.
6. Sensibiliser aux catastrophes naturelles le public, de toutes les tranches d'âge, et promouvoir une large participation aux activités bénévoles entreprises en vue d'atténuer les effets des catastrophes. Entrepris dès l'enfance, les efforts d'éducation encourageront cette participation.

7. Faciliter l'échange international d'informations, préparer des matériaux de formation à l'intention des groupes bénévoles et encourager leur emploi.
8. Prendre les mesures législatives et pratiques voulues pour se préparer aux catastrophes.
9. Etablir des appréciations du risque avant les catastrophes, mettre au point des plans de relèvement en fonction des prévisions sismologiques à long terme et informer le public de la nature des catastrophes de façon qu'il soit bien préparé quand une alerte au séisme est diffusée.
10. Echanger des informations scientifiques et des résultats de recherche dans le domaine des alertes au séisme, et sur la réaction du public à ces alertes, ainsi que sur l'expérience acquise par les pays à forte activité sismique en matière de sensibilisation du public.

Les discussions qui ont eu lieu à la Conférence sur les mesures visant à atténuer les effets des séismes et des catastrophes naturelles, organisée au Japon en 1991 dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, nous ont permis de recenser ces tâches essentielles et d'apporter ainsi une contribution concrète à la promotion de la Décennie. Face aux catastrophes, il est nécessaire d'agir immédiatement, en appliquant toutes les connaissances dont on dispose. Nous espérons que la Conférence contribuera de façon constructive à la préparation aux catastrophes naturelles que sont les séismes, et que les aspects présentés ici ne seront pas perdus de vue par les autorités nationales et locales, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales dans les programmes d'action qu'elles formuleront pour promouvoir la Décennie.
